

# Affaire Théo: la version du policier mis en examen pour viol

1

Par Pascal Ceaux, publié le 15/02/2017 à 18:45 , mis à jour à 18:54

EXCLUSIF. L'Express publie de larges extraits de ce témoignage, où l'intéressé dit ne jamais avoir porté des coups de matraque sur les fesses du jeune homme, qui présente une grave blessure et 60 jours d'ITT. Il fait, avec ses mots, le récit de cette interpellation mouvementée...

Il était 19h09, ce jeudi 2 février. Près de trois heures après l'interpellation mouvementée du jeune Théo à la cité des 3000 à Aulnay-sous-bois (Seine-Saint-Denis), le policier qui va être ultérieurement mis en examen pour "viol" est entendu une première fois par un collègue. A cette heure, Théo, la victime, n'a pas encore été transporté à l'hôpital où sera constatée une blessure de 10 centimètres dans l'anus provoquée, selon lui, par l'intromission volontaire d'une matraque. Le choc provoqué par cette opération de police n'est pas encore d'actualité. Le gardien de la paix de 27 ans, soupçonné d'être l'auteur de ces violences, porte plainte contre Théo et donne sa version des faits dans un procès-verbal que L'Express a pu consulter.

Il revient d'abord sur les circonstances de l'incident. En patrouille dans ce quartier sensible d'Aulnay avec trois autres policiers, il repère "un individu déjà connu de nos services pour son implication pour le trafic de produits stupéfiants". Après avoir été pris à parti, les gardiens de la paix décident de procéder à un contrôle. Ils encerclent le petit groupe. "Il devait y avoir une dizaine de personnes à contrôler", précise-t-il. Selon la version du policier, une bagarre se déclenche lors de la palpation d'un deuxième individu. La situation est d'abord confuse. La patrouille tente d'interpeller Théo et, dans le même temps, est

encerclée par les autres personnes présentes. "Pris dans l'action, nous ne pouvions faire appel aux renforts", dit-il. Il décrit alors une interpellation qui dégénère en raison de la résistance de Théo. "J'usais alors de ma matraque télescopique". "Alors que je venais de lui saisir le bras, je recevais de sa part un coup de poing au niveau de la pommette gauche. Durant quelques instants, j'ai été sonné. J'ai compris à ce moment-là que l'individu serait prêt à tout pour se soustraire. Il se débattait, portait des coups de poing à tout va, gesticulait en tout sens, même des jambes. Le gardien de la paix D. parvenait toutefois, mais très difficilement, à le conduire au sol en le ceinturant. Tous deux basculaient au sol de manière très brutale".

D'après le policier, Théo n'est pas encore maîtrisé, ni calmé. "J'usais alors de ma matraque télescopique, déclare-t-il, et lui portais des coups en visant l'arrière des cuisses. L'individu continuait de se débattre, il se retournait, gesticulait en usant de son gabarit musclé, et il parvenait à se relever", explique-t-il. "Là je le voyais piétiner le collègue D. qui était encore au sol dos contre terre et subitement un jet de gaz lacrymogène s'échappait de la bombe du gardien D". Et d'ajouter: "Je suppose alors que ce jet a été causé accidentellement dans l'agitation de l'individu." Toujours selon ce témoignage, malgré le renfort d'un nouveau policier, aucune amélioration: "il continuait de piétiner le gardien de la paix D qui se trouvait toujours dos contre sol". "Il continuait de se débattre".

Une deuxième fois, le policier fait usage de son arme de défense. Mais à aucun moment, dans ses propos, il n'évoque des coups sur les fesses. "Je décidais de porter à l'individu des coups de matraque télescopique en visant ses membres inférieurs dans l'espoir de lui faire perdre l'équilibre et de l'amener au sol. Mon effort portait ses fruits et l'individu basculait à terre. Au sol, il continuait de se

débattre continuant de porter des coups de pied. J'ai à nouveau riposté par un coup de télescopique au niveau d'une de ses jambes. A l'issue de cet épisode, Théo est finalement menotté.

Le policier dit ne remarquer à ce moment aucune blessure sur le jeune homme. "Je procédais à une palpation de sécurité sur sa personne et lui remontais son bas de survêtement lequel était descendu jusqu'à ses genoux durant sa rébellion". Puis, "je le plaçais en position assise. Là, il se plaignait d'être installé de façon inconfortable et avoir mal. Il ne disait pas où". Fait troublant: une fois au commissariat, Théo déclare sur procès-verbal: "je ne désire pas faire l'objet d'un examen médical". Le policier qui l'entend indique pourtant qu'il "n'est pas physiquement en mesure de signer" le PV, alors même qu'il saigne du nez.

"Je n'ai aucune idée de la façon dont cette plaie a été faite" Le témoignage du gardien de la paix qui va être mis en examen pour "viol" résonne différemment. "L'individu se plaignait de douleur au visage ainsi qu'aux fesses. Je regardais rapidement s'il avait quelque chose au niveau des fesses en tirant son bas de survêtement. Je constatais alors qu'il présentait une plaie saignante. Je n'ai aucune idée de la façon dont cette plaie a été faite. D'autre part, je ne m'en suis aperçu qu'une fois arrivé au poste, lorsque l'individu s'est plaint. Nous faisons donc appel aux sapeurs pompiers lesquels intervenaient et le prenaient en charge".

A 20 heures, Théo est acheminé jusqu'à l'hôpital Robert Ballanger d'Aulnay-sous-bois. Une équipe médicale l'examine et constate la gravité de sa blessure. L'inspection générale de la police nationale (IGPN) est alertée. L'affaire éclate.



# Aulnay-sous-Bois : un policier mis en examen pour viol et trois autres pour violences volontaires

Les quatre policiers sont soupçonnés d'avoir violemment interpellé un jeune homme à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), jeudi 2 février, après un contrôle d'identité.

LE MONDE | 05.02.2017 à 11h10 • Mis à jour le 06.02.2017 à 10h26 | Par **Julia Pascual**

**Quatre policiers sont soupçonnés d'avoir violemment interpellé un jeune homme de 22 ans à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), jeudi 2 février.**

Un d'entre eux a été mis en examen pour viol et les trois autres pour violences volontaires en réunion, a annoncé le parquet de Bobigny dimanche soir dans un communiqué de presse. Dans la foulée, le ministre de l'intérieur, Bruno Le Roux, a suspendu les quatre policiers mis en cause « *immédiatement et à titre conservatoire* ».

## • **Que s'est-il passé ?**

Le 2 février, à Aulnay-sous-Bois, dans la Cité des 3 000, vers 17 heures « *quatre fonctionnaires de police procédaient à un contrôle de l'identité d'une dizaine de personnes après avoir entendu les cris caractéristiques des guetteurs de points de vente de stupéfiants, fait savoir le parquet. Au cours de cette opération, ces fonctionnaires tentaient de procéder à l'interpellation d'un homme de 22 ans.* »

D'après une source proche de l'enquête au *Monde*, des images de vidéosurveillance ont permis de cerner plus précisément le déroulé des faits, qui se sont passés jeudi. « *On est sur un contrôle d'identité qui dégénère, il y a des échanges de mots mais on ignore ce qui se dit* », précise cette source. Les quatre policiers de la brigade spécialisée de terrain (BST) d'Aulnay-sous-Bois se seraient scindés en deux binômes.

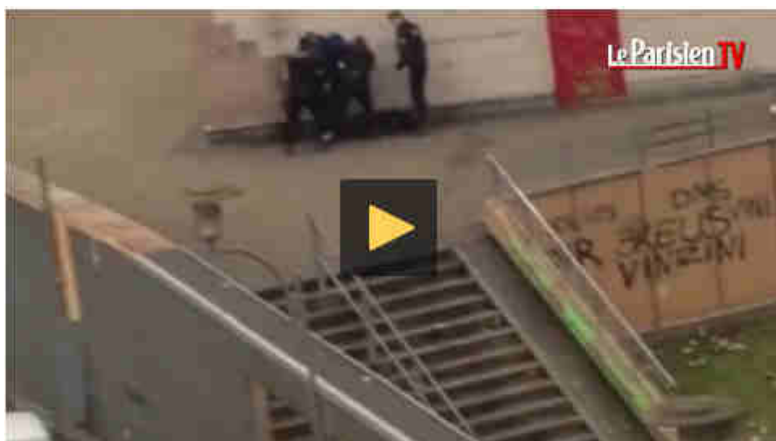
Deux agents « *tentent de maîtriser l'individu* » pendant que leurs deux collègues se placent dos à la scène, en sécurisation. « *Assez rapidement, ils font usage de gaz lacrymogène* », ce qui aurait eu pour effet de gêner un des policiers interpellateurs, au point qu'il se baisse au sol.

« *Son collègue est seul, il sort sa matraque télescopique et porte des coups au niveau des jambes de l'individu dans l'idée, on pense, de faire fléchir ses genoux.* » La source ajoute : « *D'après les images, le pantalon de la personne interpellée semble glisser tout seul.* » La victime aurait plutôt expliqué que ce sont les policiers qui le lui ont volontairement baissé.

« *Sur la vidéo, on voit un coup de matraque télescopique, à l'horizontale, vers la victime. Le coup traverse le caleçon, nous pensons que c'est celui-ci qui entraîne la blessure.* »

Le jeune homme, âgé de 22 ans, toujours hospitalisé lundi matin, présente une section du sphincter anal et une lésion du canal anal de dix centimètres de profondeur. Une blessure qui lui vaut, à ce stade, soixante jours d'interruption totale de travail.

*Le Parisien* a publié une vidéo montrant l'interpellation filmée par des habitants :



Omar, un habitant qui a assisté à la scène, a également fait part de sa colère au *Parisien* et expliqué ce qu'il a vu :

« *Ils sont arrivés sur place, ils ont giflé un petit. Par la suite, le petit Théo a voulu s'interposer pour défendre son pote (...) et les flics n'ont pas aimé. Par la suite, il a été violemment agressé par la police.* »

- **Pourquoi la qualification de viol a finalement été retenue ?**

Plus tôt dans la journée dimanche, le parquet de Bobigny avait demandé la mise en examen des quatre policiers pour des faits de violence en réunion en considérant qu'il y a d'autres faits de violences que le coup porté à l'anus. Selon une source proche de l'enquête, « *la victime dit avoir été frappée au moment de son interpellation, de son menottage et dans le véhicule de police* ». Outre la plaie à l'anus, elle présente des ecchymoses au visage et au niveau du crâne.

La qualification de viol n'avait toutefois pas été retenue car, à son sens, il n'y a pas l'élément intentionnel de la pénétration : si la violence est bien volontaire, le policier n'aurait pas eu l'intention de frapper à cet endroit. Cette requalification avait été vivement critiquée par Bruno Beschizza, le maire Les Républicains de la ville, lui-même ancien officier de police, qui a dénoncé « *un détournement de vérité* ».

Mais à l'issue de leur présentation au juge d'instruction, le policier soupçonné d'avoir porté les coups de matraque a finalement été mis en examen, dans la soirée, pour viol par personne ayant autorité et violences volontaires. Les trois autres fonctionnaires ont été mis en examen pour violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique, avec arme et en réunion.

Le policier mis en examen pour viol a été placé sous contrôle judiciaire par le juge des libertés et de la détention. Il a désormais « *l'interdiction d'exercer l'activité de fonctionnaire de police et l'interdiction de paraître en Seine-Saint-Denis* », fait savoir le parquet.

Les trois autres policiers ont été placés sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction. Deux d'entre eux ont « *l'interdiction d'exercer l'activité de fonctionnaire de police* » et le dernier a « *l'interdiction de paraître à Aulnay-sous-Bois* ».

Par ailleurs, les quatre fonctionnaires de police ont été suspendus par le ministre de l'intérieur, Bruno Le Roux. « *S'il est établi, au terme des investigations, qu'il y a eu des manquements aux règles déontologiques et de droit, les sanctions administratives appropriées seront immédiatement*

*décidées* », a-t-il affirmé dans un communiqué publié dimanche soir.

Sur France Inter lundi matin, l'avocat de Théo, Eric Dupond-Moretti, a réclamé « *une véritable exigence vis-à-vis de la justice* ». Il a rappelé que le jeune homme n'était pas connu des services de police.

La famille du jeune homme a refusé dimanche de rencontrer M. Le Roux, a expliqué M<sup>e</sup> Dupond-Moretti : « *La famille n'a pas besoin pour le moment d'être reçue par le ministre de l'intérieur, elle a besoin de réponses aux questions qu'elle se pose et elle veut que la justice traite ces policiers comme serait traité n'importe quel justiciable.* »

### • **Comment les habitants réagissent-ils ?**

Choqués par les conditions de l'interpellation du jeune homme, des habitants de la cité se sont rassemblés samedi soir, et de brefs incidents ont éclaté.

Une voiture a été incendiée et une tentative d'incendie a été constatée sur un bus, selon une source policière. Des Abribus ont également été cassés, selon une journaliste de l'Agence France-Presse sur place qui précise que le calme est revenu vers 23 heures.

« *C'est un vrai choc, comme on en a jamais connu à Aulnay, a déploré à l'AFP, Hadama Traoré, qui a grandi aux 3 000 et vient de fonder un mouvement citoyen. Théo est un citoyen français engagé dans la vie de son quartier, c'est une famille exemplaire.* »

Pour le député socialiste de Seine-Saint-Denis, Daniel Goldberg, la famille du jeune homme, à qui il a rendu visite, est « *dévastée* ».

« *Rien ne justifie qu'un jeune homme de 22 ans sans histoire soit ainsi violenté. Je ne pense pas que ça se serait déroulé de la même manière si on avait été place de l'Opéra, à Paris.* »



# Aulnay-sous-Bois: Un policier mis en examen pour viol, les trois autres pour violences volontaires

**FAITS DIVERS** Les quatre policiers ont été entendus par un juge d'instruction un peu plus tôt ce dimanche...



Illustration police à Paris. - F. Pouliquen / 20 Minutes

**A.B. avec AFP**

- Publié le 05.02.2017 à 20:46
- Mis à jour le 14.02.2017 à 13:50

Un policier a été mis en examen pour viol et ses trois collègues pour violences volontaires en réunion après l'interpellation jeudi au cours de laquelle un jeune homme de 22 ans a été gravement blessé à coups de matraque, laissant « sous le choc » la cité des 3.000, à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

## Mis en examen et suspendus

Jeudi, les quatre fonctionnaires avaient été placés en garde à vue dans les locaux de la police des polices, l'IGPN,

soupçonnés de « viol en réunion ». Le parquet de Bobigny avait ouvert dimanche matin une information judiciaire pour « violences » mais le juge d'instruction chargé de l'enquête a, in fine, décidé de poursuivre l'auteur présumé des coups de matraque télescopique pour « viol ».

Les quatre hommes ont par ailleurs été placés sous contrôle judiciaire et trois d'entre eux se sont vus interdire par le juge d'exercer l'activité de fonctionnaire de police, a indiqué le parquet de Bobigny. Mais, dimanche soir, le ministre de l'Intérieur a décidé d'étendre cette suspension au quatrième policier. Bruno Le Roux avait prévenu que des « sanctions » seraient prises « s'il était avéré que les règles déontologiques, éthiques et de droit n'ont pas été scrupuleusement respectées ». Dimanche, le maire LR de la commune, Bruno Beschizza, avait de son côté dénoncé la requalification des accusations de « viol » en « violences », « vécue comme un détournement de vérité », selon lui.

## **60 jours d'incapacité totale de travail**

Gravement blessé au niveau de la zone rectale, le jeune homme était toujours hospitalisé dimanche, après avoir été opéré. Après son transport à l'hôpital d'Aulnay, jeudi, un médecin avait diagnostiqué à la victime, par ailleurs blessée au niveau du visage et du crâne, « une plaie longitudinale du canal anal » et une « section du muscle sphinctérien », et lui avait prescrit 60 jours d'incapacité totale de travail (ITT).

De source proche du dossier, le ministre de l'Intérieur a proposé de recevoir la famille de la victime dimanche place Beauvau mais cette dernière a décliné.

Dans un communiqué, le parquet est revenu sur les circonstances de cette interpellation jeudi vers 17 heures à Aulnay : les policiers « procédaient au contrôle de l'identité d'une dizaine de personnes après avoir entendu les cris caractéristiques des guetteurs de points de vente de stupéfiants », explique-t-il. Au cours de cette opération, ils « tentaient de procéder à l'interpellation d'un homme de 22 ans » et, « au regard de la résistance de ce dernier », ont fait

« usage de gaz lacrymogène et, pour l'un d'entre eux, d'une matraque télescopique ».

Les avocats de l'un des trois policiers accusés de violences, Pascal Rouiller et Sandra Chirac Kollarik, ont expliqué dans un communiqué que ce dernier « récus(ait) toute faute qui lui serait personnellement imputable, et s'était expliqué en garde à vue sur l'usage qu'il a dû faire de la force dans le cadre d'une interpellation qui malheureusement a dégénéré ».

### **« L'image de la République mise à mal »**

Samedi soir, vers 21 heures, de brefs incidents ont éclaté dans la vaste cité des 3.000, où une voiture a été brûlée et une tentative d'incendie constatée sur un bus. Des abribus ont également été cassés, et le quartier plongé dans l'obscurité après le sabotage de l'éclairage public. Une compagnie de CRS a été appelée en renfort dans le quartier, selon une source policière.

« C'est un vrai choc, comme on n'en a jamais connu à Aulnay. Théo (le jeune homme blessé) est un citoyen français engagé dans la vie de son quartier, c'est une famille exemplaire », a dit Hadama Traoré, qui a grandi aux « 3.000 » et vient de fonder un mouvement citoyen, « La révolution est en marche ».

Pour le président PS du département de Seine-Saint-Denis, « les conditions de cette interpellation, ses motifs posent de très nombreuses questions ». « S'il y a des milliers de policiers qui font correctement leur travail (...), encore trop d'interpellations tournent au cauchemar pour certains jeunes. C'est l'image de la République qui est mise à mal, il est urgent d'y remédier », estime Stéphane Troussel dans un communiqué.

Début janvier, six mois de prison avec sursis avaient été requis dans une autre affaire contre un policier municipal de Drancy (Seine-Saint-Denis), accusé d'avoir violenté avec sa matraque un homme de 27 ans lors d'une interpellation mouvementée en 2015. Le certificat médical établi cette nuit-là avait attesté d'une « pénétration ». Le tribunal doit rendre sa décision le 20 février.



# Seine-Saint-Denis : quatre policiers en garde à vue pour viol en réunion sur un jeune homme

11h08, le 04 février 2017, modifié à 18h39, le 04 février 2017



Les quatre policiers ont été placés en garde à vue dans les locaux de l'IGPN parisienne@ capture d'écran Google Street View

**Le viol aurait été commis avec une matraque télescopique pendant une interpellation musclée.**

Les faits se seraient déroulés lors de l'interpellation d'un jeune homme de 22 ans à la cité des 3.000 d'Aulnay-sous-Bois, jeudi vers 17h. L'un des agents de police aurait introduit une matraque télescopique dans l'anus du jeune homme. Les quatre policiers présents ont été placés en garde à vue et le parquet de Bobigny a ouvert une enquête pour viol en réunion par personne dépositaire de l'autorité publique, confié à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

**Une interpellation musclée.** "M. était juste sorti apporter une paire de baskets à une copine", explique la mère de la victime au *Parisien*. D'après les témoignages des jeunes présents, M., comme d'autres, aurait réagi bruyamment à une gifle donnée par un policier à un ado qu'ils contrôlaient. Le jeune homme "s'interpose violemment", selon une source policière. S'ensuit une "bagarre", filmée par les caméras de la police municipale.

Les images de l'interpellation filmée par des habitants de la cité montrent ensuite un grand gaillard mis à terre par quatre agents de police qui l'embarquent violemment dans leur voiture. La grande sœur de la victime, arrivée sur les lieux juste après cette interpellation musclée interroge les jeunes du quartier. "M. a été embarqué, on n'a rien pu faire, on a été gazés. Désolé", lui a-t-on répondu.

**"Des lésions importantes".** L'un des frères de M. se rend alors au commissariat, juste le temps de voir son frère partir en fauteuil roulant à l'hôpital, le visage tuméfié. Le jeune homme se serait plaint de "saignements à la bouche et à l'anus", confie une source proche du dossier au *Parisien*. Transporté à l'hôpital Robert Ballanger d'Aulnay, l'examen médical révèle "des lésions importantes. Ce qui correspond clairement à l'introduction d'un objet", ajoute cette même source. Un médecin diagnostique "une déchirure de l'anus sur 10 cm" et lui prescrit 60 jours d'interruption totale de travail (ITT). Samedi matin, M. était toujours hospitalisé.

**Des analyses en cours.** Les policiers, placés en garde à vue, ont une tout autre version de l'incident. "Ils reconnaissent qu'il y a eu des coups de bâton télescopique car ils ne parvenaient pas à maîtriser ce grand costaud", indique un policier mais pas de geste à connotation sexuelle alors que les faits se seraient déroulés sur la voie publique d'après la victime. C'est d'ailleurs ce que semblent montrer les images des caméras de surveillance qui ont filmé la scène. Seuls des coups au niveau des jambes sont visibles. Les images sont en cours d'examen, tout comme la matraque qui aurait servi au viol.

**La famille va porter plainte.** La garde à vue des quatre fonctionnaires de police de la BST (brigade spécialisée de terrain) a été prolongée de 24h dans les locaux de l'IGPN (inspection générale de la police nationale). La famille de M. a annoncé son intention de porter plainte. "C'est inacceptable, nous ne pouvons pas en rester là". Samedi, le jeune homme était toujours hospitalisé. Le parquet de Bobigny a donc décidé d'ouvrir une enquête pour "viol en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique", confiée à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Mais, au vu de l'avancée de l'enquête, les faits pourraient être requalifiés en "violences en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique", selon une source policière.

Par M.R et Rédaction Europe1.fr

